

VILLE DE LA RIVIERE-DE-CORPS

EXTRAIT DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance ouverte à 19 h 00 est présidée par Madame Véronique SAUBLET SAINT-MARS.

Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

ETAIENT PRESENTS : *MME V. SAUBLET SAINT-MARS, MAIRE - M. C. PAGLIA (ARRIVE EN COURS DE SEANCE)-
MME L. AUMIGNON – M. C. GRADELET – MME MC. ROUSSELOT - M. JM. MILANDRE, MAIRES ADJOINTS -
M. JJ. ALLARD, CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE - MME B. MULAC - M. C. FRANÇOIS –
MMES M. CARDOSO – P. SERGENT – M. C. MASCARO - MMES L. BOYAVAL - C. DEGRIS (ARRIVEE EN COURS
DE SEANCE) - B. CAMUS COLLIN, CONSEILLERS MUNICIPAUX – FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN
EXERCICE*

ABSENTS EXCUSES : *MMES E. CHAUDRON (PROCURATION A M. JJ. ALLARD) - M. GAUGUE –
MM. A. MILLEY (PROCURATION A M. C. PAGLIA) - B. DELHORBE (PROCURATION A MME V. SAUBLET SAINT-
MARS) - D. VIEILHOMME - F. RAMECOURT ADAM (PROCURATION A M. C. GRADELET) - MME V. DUBUS*

BARBARA CAMUS COLLIN A ETE DESIGNEE COMME SECRETAIRE DE SEANCE ET A ACCEPTE CETTE FONCTION.

I – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE - REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La modification du tableau des effectifs soumis à votre agrément permettra à un agent de bénéficier d'un avancement de grade.

Pour pouvoir procéder à sa nomination, il convient de créer au tableau des effectifs le poste suivant :

- Filière Administrative : Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cette proposition s'inscrit dans les critères fixés par la délibération du Conseil Municipal du 4 février 2008 concernant les ratios d'avancement de grade.

Je vous demande donc :

- de **CREER** le poste suivant à compter du 1^{er} décembre 2018 :
✧ Filière Administrative : Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- de **MODIFIER** le tableau des effectifs du personnel
- de **PRECISER** que les crédits sont inscrits au BP 2018.

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	16	0	0

II - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - DESIGNATION DES MEMBRES

Mme DEGRIS est arrivée.

La loi n° 2019-1048 du 1^{er} août 2016 a rénové les modalités d'inscription sur les listes électorales. Elle réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la gestion a été confiée à l'INSEE. Cette réforme entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Dans ce cadre, il nous est demandé de procéder à la nomination des membres de la Commission de contrôle des listes électorales qui viendra remplacer à compter de janvier 2019 la Commission de révision des listes électorales.

La mission de ces nouvelles commissions sera de contrôler a posteriori les décisions du maire concernant les inscriptions et les radiations ainsi qu'examiner les éventuelles recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

La composition diffère selon la strate démographique de la commune (+ ou – de 1 000 habitants) et du nombre de listes en présence au sein du Conseil Municipal.

Considérant qu'une seule liste a obtenu des sièges lors du renouvellement du Conseil municipal en 2014, la commune de LA RIVIERE DE CORPS est assujettie au régime des communes de – 1000 h pour la composition de la Commission de Contrôle.

Pour ce faire, la Commune doit :

- Désigner un conseiller municipal en tant que délégué titulaire et un autre comme délégué suppléant ;
- Proposer un délégué de l'Administration : 1 titulaire et 1 suppléant ;
- Proposer un délégué du Tribunal de Grande Instance : 1 titulaire et 1 suppléant.

Je vous demande donc :

- de **DESIGNER** Evelyne CHAUDRON, Conseillère municipale en tant que déléguée titulaire et Claude FRANCOIS comme délégué suppléant ;
- de **PROPOSER** comme délégués de l'Administration : Jean-Pierre DAVID, titulaire et Jacqueline LAURENT, suppléante ;
- de **PROPOSER** comme délégués du Tribunal de Grande Instance : Annie TRIBOUT, titulaire et Elisabeth VIEILHOMME, suppléante.

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	17	0	0

III – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - DISPOSITIF PLAN MERCREDI

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permettant le retour à la semaine d'école de 4 jours et le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs, permettent aux collectivités de s'inscrire dans le dispositif « plan mercredi » sous réserve de présenter un nouveau **Projet EDucatif Territorial (PEDT)**.

Dans l'Aube, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDSCPP) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ont formé un Groupe d'Appui Départemental (GAD) qui a la charge de valider notre PEDT et ainsi nous délivrer le label « plan mercredi » qui permettra un financement supplémentaire de la CAF (0,46 € par heure supplémentaire).

La ville de LA RIVIERE-DE-CORPS souhaite intégrer le dispositif et pour cela s'engage à :

- Intégrer dans son Projet Educatif Territorial une complémentarité et une cohérence éducative des différents temps de l'enfant (projet d'école, projet pédagogique...),
- Déclarer ses accueils auprès de la DDCSPP,
- Présenter le PEDT au conseil d'école,
- Accueillir tous les publics d'enfants,
- Développer des actions éducatives de qualité.

La commission Enfance – Jeunesse – Politique Familiale a émis un avis favorable le 9 octobre 2018.

Je vous propose donc :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer avec la DSDEN, la DDCSPP et la CAF la convention tripartite d'engagement du dispositif « plan mercredi » ainsi que tous les autres documents en rapport avec ce dispositif.

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	17	0	0

IV – BUDGET PRINCIPAL - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4

La décision budgétaire modificative qui vous est présentée concerne l'inscription de recettes supplémentaires tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que l'inscription de crédits pour 2 dépenses nouvelles en investissement (détail ci-annexé).

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 5 088 €.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 4 470 €.

Voir tableau ci-annexé.

Le dossier a été présenté à la Commission Finances Locales – Gestion Publique le 8 novembre dernier.

Je vous demande donc :

- d'**ADOPTER** la décision budgétaire modificative n° 4 telle qu'annexée.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		021 VIR. DE LA SECT.FONCT.	4 470
10223 Remboursement TLE (PC Mon Logis)	4 245	1328 Subvention FIPHFP	618
Opération 214 - Projet mandat			
2051 Annonce BOAMP - Contrat concession	843		
TOTAL INV.	5 088	TOTAL INV.	5 088

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
023 VIR. A LA SECTION D'INVEST.	4 470		
		6419 Remboursement frais de personnel	4 470
TOTAL FONCT.	4 470	TOTAL FONCT.	4 470

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	17	0	0

V – **BUDGET ANNEXE (SERVICE DES EAUX) - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2**

M. PAGLIA est arrivé.

La décision budgétaire modificative qui vous est présentée vise:

➤ en dépenses de fonctionnement :

- ❖ à abonder :
 - le compte 6541 Pertes sur créances
- ❖ à diminuer :
 - le compte 61523 entretien et réparation

➤ en recettes de fonctionnement :

- ❖ à abonder :
 - le compte 777-042 Dotation aux amortissements

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 340 €.

➤ en dépenses d'investissement:

- ❖ à abonder :
 - le compte 1391-040 Dotation aux amortissements
 - le compte 2158 Poteaux d'incendie
- ❖ à diminuer :
 - le compte 2315 travaux

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 3 340 €.

Le dossier a été présenté à la Commission Finances Locales – Gestion Publique le 8 novembre dernier.

Je vous demande donc :

- d'**ADOPTER** la décision budgétaire modificative n° 2 telle qu'annexée.

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Résultat invest. reporté	
1391-040	<i>Dotation aux Amortissements</i>	3 340
2158	Poteaux incendie	600
2315	Prov pour travaux ultérieurs	-600
TOTAL INV.		3 340

RECETTES		
001	Excédents de fonction.	
1068	Besoin financ. Restes à réal.	
021	Virement section Fonctionnement	3 340
TOTAL INV.		3 340

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
023	Virement section invest.	3 340
61523	Travaux à la charge de la commune	-1 000
6541	Pertes sur créances	1 000
TOTAL FONCT.		3 340

RECETTES		
002	Résultat de fonction.	
777-042	<i>Dotation aux amortissements</i>	3 340
TOTAL FONCT.		3 340

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

VI – BUDGET SERVICE DES EAUX - ADMISSIONS EN NON VALEUR

Madame le Trésorier de Pont-Sainte-Marie – Sainte-Savine nous a adressé le 17 octobre 2018 la liste des titres irrécouvrables à admettre en non-valeur d'une somme totale de 3 254,80 € correspondant au non-paiement de créances diverses.

Je vous précise que le Trésorier de Pont-Sainte-Marie – Sainte-Savine a épuisé tous les moyens possibles pour recouvrer ces sommes.

Il est donc nécessaire pour apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices antérieurs, que le Conseil Municipal se prononce sur ces admissions en non-valeur.

Le dossier a été présenté à la Commission Finances Locales – Gestion Publique le 8 novembre dernier.

Je vous demande donc :

- d'**ACCEPTER** l'admission en non-valeur des créances de :
. Débiteurs divers pour un montant total de 3 254,80 €.
- de **PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget 2018 - comptes 6541.

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

VII – BIEN VIEILLIR DANS SON VILLAGE, SON QUARTIER – CHEZ SOI – UNE VILLE POUR TOUS **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La ville de La Rivière-de-Corps a choisi d'adapter son territoire communal au vieillissement de sa population.

Cette adaptation permettra de lier le «bien vieillir dans son village» au programme de requalification du centre bourg en lui donnant une véritable identité, en augmentant son accessibilité et en le rendant plus convivial et attractif pour tous, jeunes et moins jeunes.

Après une étude pré-opérationnelle de programmation urbaine menée par une équipe pluri-disciplinaire (architectes (paysagiste, du patrimoine) sociologue, économiste, ...) à laquelle ont été associés habitants, usagers, professionnels et commerçants, un parti d'aménagement a été défini.

Trois grands axes ont été dégagés :

- les programmes immobiliers seniors : ces derniers seront réalisés par des opérateurs privés ou publics (une consultation est en cours pour le programme immobilier rue Jean-Jaurès)
- l'aménagement des espaces publics qui se décline comme suit :
 - espace vert autour de la mairie
 - parc forestier – Allée Forestière
 - parcours sportif Maurice Sommer
 - place de la mairie
 - place de Brombachtal
- l'aménagement des voiries et des intersections
 - allée Forestière
 - rue Jean-Jaurès
 - Carrefour Pasteur/Jean-Jaurès
 - rue Victor Hugo

Ce projet global d'un montant total estimé à 2 355 000 € HT auquel il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre estimé à 90 000 € HT sera étalé sur plusieurs années à compter de 2019.

La première réalisation prévue en 2019 devrait être l'aménagement du parc forestier – Allée Forestière.

Je vous demande donc de :

- **SOLLICITER** pour l'ensemble du projet une subvention auprès de :
 - . l'Etat au titre de la DETR,
 - . le Conseil Départemental au titre des projets structurants,
 - . Troyes Champagne Métropole dans le cadre du dispositif du cofinancement structurant.
- **DEMANDER** l'autorisation de commencer les travaux préalablement à l'octroi de la subvention,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document administratif ou financier à intervenir concernant ce dossier,
- **PRECISER** que les crédits seront inscrits au BP 2019 et suivants – Opération 214 – comptes 2128 et compte 2151.

Le dossier a été présenté le 8 novembre 2018 en commission des Finances et de la Gestion Publique.

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

VIII – DEMANDE D'AUTORISATION DE VISIONNAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LA RIVIERE-DE-CORPS – CONVENTION AVEC TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Dans le cadre de l'installation et la mise en service d'un dispositif de vidéo protection sur la zone d'activité SAVIPOL, afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens, Troyes Champagne Métropole a mis en place 8 caméras, réparties sur les entrées-sorties et les axes principaux de cette zone située en périphérie de Troyes. Les images collectées sont transmises, en temps réel, au Centre de Supervision de Troyes Champagne Métropole pour y être exploitées par du personnel formé et habilité, comme le prévoit le cadre réglementaire.

Or, parmi ces caméras, l'une d'entre elles est positionnée sur le carrefour à la jonction des axes Robert Schumann et Avenue du Général Leclerc, face à l'accès à la zone SAVIPOL. L'implantation est réalisée sur un mât d'éclairage public, qui présente l'avantage de procurer l'alimentation électrique nécessaire au matériel et une vision stratégique de l'entrée Sud de la zone d'activité et l'avenue du Général Leclerc, considérée comme un axe de fuite potentiel.

Cependant, la caméra, qui est positionnée sur la limite administrative du territoire de la commune de La Rivière-de-Corps, sera amenée à visionner cette partie de la commune.

Il convient donc de recueillir l'accord de la commune de La Rivière-de-Corps pour autoriser Troyes Champagne Métropole à exploiter les images issues de cet équipement.

Je vous demande donc :

- d'**AUTORISER** Troyes Champagne Métropole à exploiter les images issues de la caméra installée sur le carrefour à la jonction des axes Robert Schumann et Avenue du Général Leclerc visionnant une partie du territoire de LA RIVIERE-DE-CORPS ;
- d'**APPROUVER** les termes de la convention à passer en ce sens avec Troyes Champagne Métropole ;
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée avec Troyes Champagne Métropole.

Ce dossier a été présenté en Commission de Sécurité le 17 octobre 2018.

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

IX – EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX - ADOPTION DES TARIFS

L'association de Football « Torvilliers Athlétic Club » sollicite la ville de LA RIVIERE-DE-CORPS afin d'évoluer sur le stade Buck 15 dimanches au cours de la saison sportive actuelle et ainsi y effectuer ses matchs de championnat.

Après étude du dossier et l'accord écrit du club du FCAT, il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande dans le cadre d'une convention, pour la durée de la saison sportive ; cette mise à disposition se ferait à titre onéreux.

Toutefois, dans la mesure où la signature de ce type de convention intervient pour la première fois, il est nécessaire de fixer les tarifs qui seront appliqués. Dans un souci de cohérence, il vous est proposé d'utiliser les mêmes tarifs que ceux pratiqués lors de la mise à disposition de salles aux associations extérieures, à savoir :

- 13 euros/ heure (été),
- 14,50 euros/ heure (hiver).

Il convient donc:

- d'**ADOPTER** les tarifs ci-dessus,
- de **PRECISER** qu'ils seront applicables dès que la délibération du Conseil Municipal sera exécutoire.

La commission VASA a émis un avis favorable le 18 octobre 2018 et Finances et Gestion Publique le 8 novembre 2018.

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

X – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2018 AUX ASSOCIATIONS - PARTAGE SOLIDARITE MAROC

Le Conseil Municipal par délibération en date du 24 mai 2012 a défini les critères d'attribution des subventions exceptionnelles aux associations.

Une association souhaite bénéficier d'une subvention exceptionnelle : **Partage Solidarité Maroc** qui participera à la prochaine édition du 4L Trophy.

Deux jeunes de notre commune font partie de cette aventure. L'objectif général du projet est d'acheminer un maximum de fournitures scolaires, sportives et/ou denrées alimentaires au Maroc.

La subvention sollicitée permettrait de participer aux frais de remise en état du véhicule.

Cette demande répond aux critères des subventions exceptionnelles (actions spécifiques), il vous est donc proposé :

- d'**OCTROYER** à Partage Solidarité Maroc une subvention exceptionnelle de 250 € pour financer leur projet,
- de **PRECISER** que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2018 chapitre 67 compte 6748 pour les subventions exceptionnelles.

Ce dossier a été présenté en commission VASA du 18 octobre 2018 et Finances et Gestion Publique le 8 novembre 2018.

Les conclusions du rapport
mis aux voix sont adoptées :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	19	0	0

Communications du Maire :

Article L-2122-22 du C.G.C.T. - Délégations du Maire

Nu- méro	Catégorie	Objet	Titulaire/Adress e	Observations	Montant € HT	Montant € TTC
DM 13/18	MARCHES PUBLICS	MARCHE DE TRAVAUX PROCEDURE ADAPTEE PROGRAMME VOIRIE 2018	EIFFAGE 1 rue William et Catherine Booth CS 22051 10011 TROYES	Travaux du programme voirie 2018	92 848,90 € Avec la variante	111 418,68 € Avec la variante
DM 14/18	MARCHES PUBLICS	MISE A DISPOSITION DE BIENS A USAGE DE PRISES DE VUE CINEMATOGRAPHIQUES SITE LACAILLE	LES FILMS MANUEL MUNZ	Pour le tournage du film « Poivre et Sel » les 25 et 26 septembre 2018	A titre gracieux	A titre gracieux
DM 15/18	MARCHES PUBLICS	MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE FOURNITURE ET POSE D'UNE AIRE DE JEUX A L'ECOLE MATERNELLE	SAS HAGS France Zone de la Houche 70240 MAILLERON COURT- CHARETTE		25 911,90 €	31 094,28 €
DM 17/18	DECISIONS BUDGETAIRES	INDEMNITE DE SINISTRE VOL D'UN SOUFFLEUR	Assurances SMACL	Vol d'un souffleur le 29 mai 2018 Remboursement du solde		629,10 €
DM 18/18	DECISIONS BUDGETAIRES	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT REGIE D'AVANCES – AUGMENTATION PONCTUELLE		Pour les vacances d'automne du 22 octobre 2018 au 2 novembre 2018		300 €
DM 19/18	MARCHES PUBLICS	ILLUMINATIONS FETES DE FIN D'ANNEE CONTRAT DE LOCATION	BLACHERE ILLUMINATI ONS SAS Zone industrielle Les Bourguignons 84400 APT	Prestation de location de matériel d'illuminations pour les fêtes de fin d'année	3 764,81 € Coût annuel	4 517,77 € Coût annuel

DM 20/18	MARCHES PUBLICS	CONVENTION D'ASSISTANCE AU SUIVI D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES	RISK PARTENAIRE S Centre St- Michel BP 80048 Rue des Traits la Ville 54208 TOUL CEDEX	Prestations de services portant sur le suivi des marchés d'assurances de la Commune	1 300 € Montant annuel	1 560 € Montant annuel
-------------	--------------------	---	--	--	------------------------------	------------------------------

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 30.

AFFICHAGE LE 15 NOVEMBRE 2018